

Initiatives ministérielles

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, je suis très heureux de disposer de ce court laps de temps pour parler du projet de loi en question, que l'on qualifie parfois de plafond imposé au RAPC.

Ce projet de loi émane à l'origine du désir de la part du gouvernement d'imposer un certain contrôle sur les dépenses fédérales. En soi, je ne pense pas que cela soit une mauvaise chose. Nous, à la Chambre, nous rendons compte que le gouvernement fédéral dépense beaucoup plus qu'il encaisse en recettes fiscales. Bien que le contribuable se plaigne depuis assez longtemps, nous n'avons toujours pas assez de recettes fiscales pour faire face au genre de dépenses que nous sommes appelés à engager en tant que pays.

Aussi dans cette simple perspective de gestion financière, toute initiative pour réglementer les dépenses est la bienvenue.

La principale objection que j'ai et que nous avons ici dans l'opposition est le fait que cette initiative de gestion financière, c'est ainsi qu'on l'appelle et qu'on la décrit, est aveugle. Elle est aveugle aux besoins des pauvres et aux problèmes des administrateurs provinciaux qui prennent l'argent fédéral et le distribuent aux divers rouages provinciaux. Elle ne tient tout simplement aucun compte des réalités quotidiennes au Canada cette année.

Il en est ainsi parce que les fonds que nous donnons au palier fédéral ne sont pas remis directement entre les mains de la personne à qui ils sont destinés. Ces dépenses sont mises de côté et servent à défrayer les prestations d'aide sociale d'un bout à l'autre du pays. Par conséquent, quand nous à la Chambre des Communes approuvons ce genre de dépenses, nous savons que cet argent va pratiquement être envoyé dans toutes les régions de notre pays.

Quand nous nous sommes entendus avec les provinces pour payer la moitié de ces dépenses, on n'a sans doute pas calculé exactement combien nous allions réellement dépenser chaque année. Nous avons simplement convenu de payer 50 p. 100 de ce que les provinces, par l'intermédiaire de leurs propres municipalités, décideraient de dépenser en aide sociale.

Voilà peut-être l'erreur qui a été commise au départ. De toute façon, maintenant le gouvernement estime qu'il

doit imposer un plafond, une limite à ce que nous dépensons.

Dans ma circonscription de l'Ontario, il s'est produit deux grands phénomènes macro-économiques distincts.

• (1530)

L'un d'eux est notre récession d'origine canadienne qui a grossi le nombre des personnes qui ont vraiment besoin de l'aide sociale. Quand on parle de cette question, on pense généralement à l'essentiel, à la nourriture et à un abri. Aussi le nombre des personnes qui sont vraiment dans le besoin dans ma province a augmenté, et je suis certain que c'est aussi le cas dans de nombreuses régions de notre pays.

Deuxièmement, les réfugiés qui sont arrivés au Canada depuis trois, quatre ou cinq ans ont grossi les rangs des nécessiteux. C'est un problème qui est particulièrement évident dans la région de Toronto, et je suis certain qu'il existe aussi dans d'autres grandes municipalités où se sont installés—au moins provisoirement—de nombreux réfugiés.

En dépit de cette forte hausse du nombre de pauvres, du nombre de personnes nécessiteuses qui ont besoin d'aide, le gouvernement a décidé de plafonner artificiellement les dépenses à 5 p. 100.

Le chiffre de 5 p. 100 ne tient pas compte de deux réalités structurelles, non pas les deux réalités historiques dont je viens de parler, mais du fait qu'en fixant un plafond le nombre réel de pauvres peut augmenter. J'ai déjà fait allusion au nombre de personnes dites «pauvres» qui sont les victimes de la crise concoctée chez nous qu'a provoquée, semble-t-il, la politique de lutte contre l'inflation. Ce n'est pas leur faute, mais celle de la Banque du Canada et du gouvernement qui ont décidé d'agir comme ils l'ont fait l'an dernier.

Il ne tient pas compte non plus des coûts réels que représentent pour les pauvres des besoins essentiels comme le logement et la nourriture qui, dans certaines localités, ont augmenté de plus de 5 p. 100. Ce ne sont pas les pauvres, ni la Chambre nécessairement, qui sont responsables du coût du logement à Vancouver, à Whitehorse, à St. John's ou à Toronto. C'est tout simplement une réalité économique que le logement augmente de plus de 5 p. 100.